

## J-9 ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DE RENTREE

**Vendredi 28 août 2015 de 8h30 à 13h  
A Neuville-les-Dieppe**

Cher(e) Camarade,

Seulement quelques jours nous séparent de notre Assemblée départementale de rentrée. A ce jour, c'est 140 inscrits représentants 11 UL et 18 professions.

C'est d'ores et déjà un bon appui pour préparer les rendez-vous de la rentrée. Mais il nous faut poursuivre l'effort et préparer cette rentrée dans chaque syndicat.

Vous le savez, en ce qui concerne les mauvais coups, le monde du travail ne connaît pas de trêve estivale et cette année n'aura pas failli à la règle.

C'est dès maintenant qu'il nous faut se mobiliser et créer un véritable rapport de force afin que les travailleurs se mettent en grève et exigent une juste répartition des richesses.

L'UD-CGT invite tous ses syndicats à se mettre en ordre de marche pour préparer les conditions de ce blocage. Se préparer nécessite de souder l'unité des salariés sur des revendications précises :

- L'augmentation des salaires
- L'augmentation du point indiciaire dans la fonction publique
- L'arrêt des licenciements
- Le retrait du pacte de responsabilités
- Le retrait de la loi Macron
- Le refus de la réforme territoriale
- Le retrait de la loi Rebsamen
- Le refus de la loi sur la santé

Tous ces sujets seront abordés à notre AG de rentrée. Tout ceci doit nous conforter à préparer la rentrée dont l'objectif est de créer les conditions pour que les salariés se mobilisent.

Tous les syndicats, Unions locales, Unions professionnelles, élus et mandatés de la CGT de notre Département sont invités à en débattre lors de cette assemblée de rentrée.

**Un repas fraternel ponctuera cette rencontre.**

Fraternellement  
Pascal Morel  
Secrétaire Général

### SOMMAIRE :

Page 2, 3 :

Le dossier de la semaine :

✓ Loi Macron et le travail du dimanche

Page 4, 5 et 6 :

L'actu des luttes

✓ Les syndicats s'expriment

Page 7 & 8 :

✓ Journée d'action sur les libertés syndicales

✓ 8 octobre : journée de mobilisation interpro



De nombreux [fascicules](#) sont à la disposition des syndicats. Vous pouvez les récupérer à la Maison CGT.

**A noter :** Nous souhaiterions profiter de la période estivale pour procéder au grand nettoyage du garage de la Maison CGT où sont entreposés moult tracts, affiches, frigo etc....

**Nous avons pour cela besoin de camarades disponibles pour nous aider dans cette tâche ainsi que de remorques ou fourgonnettes pour porter le matériel mis au rebus à la déchetterie.**

**RENDEZ VOUS LE LUNDI 24 AOÛT à 14 h à la Maison CGT**

Merci de nous faire part de votre participation par retour de mail.

# Le dossier de la semaine !

## Loi macron et travail du dimanche.

Le repos hebdomadaire est donné le dimanche... Désormais ce repos dominical acquis des luttes est remis en cause par la loi Macron. Voici ce qui est prévu, à effet immédiat ou à venir, à propos du travail le dimanche et les conséquences pour les salariés.

### Les dimanches du maire

Dès maintenant, les maires peuvent, d'ici la fin de l'année 2015, autoriser les commerces de leurs communes à ouvrir jusqu'à 9 dimanches (5 dimanches auparavant, 12 dimanches à partir de 2016).

### Les dimanches du préfet

C'est inchangé, les préfets peuvent autoriser les entreprises dont la fermeture serait préjudiciable au public (magasins de bricolage par exemple) à accorder le repos hebdomadaire un autre jour que le dimanche à leurs salariés.

C'est nouveau, ces autorisations peuvent être accordées pour trois ans après avis du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre, des chambres de commerce, d'industrie, de métiers et de l'artisanat ainsi que des organisations patronales et syndicales... sauf urgence justifiée (?).

### Dans les commerces de détail alimentaires

C'est inchangé, tous les dimanches sont travaillés jusqu'à 13 heures.

#### Ce qui va changer :

- dans les zones touristiques internationales (ZTI), les zones touristiques (ZT) et zones commerciales (ZC),

également dans l'emprise d'une des gares dont la liste sera arrêtée en septembre, le travail du dimanche après 13 heures est autorisé de droit. Il s'exécute aux conditions de rémunération et de repos compensateur à prévoir par accord collectif dans l'entreprise et sur la base du volontariat du salarié (accord écrit) ;

- dans les commerces de détail alimentaires d'une surface de vente supérieure à 400 m<sup>2</sup>, travailler le dimanche donne droit à une majoration du salaire d'au moins 30%.

### En zones touristiques internationales (ZTI)

C'est à venir. Les établissements de vente au détail de biens et de services situés dans les ZTI qui restent à définir par décret pourront ouvrir les dimanches jusqu'à minuit ! En fait tous les jours de la semaine jusqu'à 24 heures. Cela concerne aussi les commerces alimentaires de détail qui pourront rester ouverts après 13 heures dans ces zones.

Même principe pour les commerces situés dans certaines gares dont la liste sera fixée par décret.

### En zone touristique (ZT) et zone commerciale (ZC)

C'est à venir. Dans les zones d'affluence touristique, commerciale ou d'animation culturelle permanente délimitées par les maires ou les présidents des EPCI (établissements publics intercommunaux), les commerces de biens et de services peuvent ouvrir de droit tous les dimanches. En fait tous les jours de la semaine jusqu'à minuit (décret à paraître). Notons au passage que certains commerces alimentaires des grandes enseignes de la grande distribution qui ont déjà l'autorisation d'ouvrir tous les jours jusqu'à minuit, pourront désormais le faire sans autorisation et en permanence.

Ces zones remplacent les communes touristiques et thermales et les PUCE (périmètres urbains de consommation exceptionnelle).

Cela sera opérationnel dès que les maires et les présidents d'EPCI recevront l'autorisation du préfet d'ici 6 mois (3 mois s'il s'agit de la modification d'une zone existante) et des précisions par décrets.

## Notez-bien :

### Les salariés doivent être volontaires

Sauf dans les commerces alimentaires de détail jusqu'à 13 heures et les entreprises et commerces bénéficiant d'une dérogation permanente au repos dominical (liste article R3132-5 du code du travail), les salariés ne sont pas obligés de travailler le dimanche. En pratique ce n'est pas évident mais c'est la loi (article L3132-25-4 du code du travail) !

Travailler le dimanche se fait donc sur la base du volontariat qui se concrétise par un accord écrit (avenant au contrat de travail). En effet, il s'agit d'une modification du contrat de travail qui ne peut se faire qu'avec

l'accord du salarié selon la Cour de cassation sociale (arrêt n° 12-12 953 du 5 juin 2013).

Ce qui signifie que tout salarié qui refuse de travailler le dimanche ne peut être ni sanctionné, ni licencié ni discriminé. De même, il est discriminatoire de refuser d'embaucher une personne qui ne tient pas à travailler le dimanche.

Par ailleurs, à défaut d'accord collectif, tout salarié peut revenir sur sa décision de travailler le dimanche (cas des entreprises bénéficiant d'une autorisation préfectorale) et conserve le droit de refuser de travailler 3 dimanches par an, de son choix, en prévenant un mois à l'avance son employeur (cas des entreprises situées en

ZTI, ZT, ZC et les gares concernées).

Quant à la rémunération, ce n'est pas systématique. Dans certains cas (dimanche du maire) elle est majorée par la loi, dans d'autres cas (ZTI, ZT, ZC, gares) sa majoration va dépendre d'accords collectifs, à défaut des patrons mais elle n'est pas imposée par la loi comme promis ! Et dans d'autres cas encore (commerces de moins de 400 m2 en ZTI, ZT et ZC en pleine expansion, entreprises ayant obtenues des dérogations permanentes (article R3132-5 du code du travail), la majoration n'est pas obligatoire.

Article paru dans l'humanité du 19 août 2015.

## Repos dominical dans le commerce : bref rappel historique

Cette nouvelle loi remet en cause celle du 13 juillet 1906, qui grâce à l'initiative et au mouvement des employés du commerce, a octroyé à ces derniers et aux salariés de l'industrie, un repos de 24 heures après 6 jours de travail. L'article 2 de cette loi fixe ce repos le dimanche, permettant ainsi aux travailleurs la reconstitution de leur force de travail.

Depuis, la lutte des salariés n'a cessé de produire des acquis. En 1919, la journée de 8 heures introduite dans la loi, avec une durée de travail hebdomadaire à 48H, donne la possibilité aux ouvriers de faire leurs courses en semaine et consolidera le repos dominical.

C'est en 1936, avec la semaine de 40 heures que le dimanche est conforté et entre dans ce qu'on appellera le « week-end ». Cette journée de repos permet, depuis, à une majorité de travailleurs de se détendre et de maintenir un équilibre social et familial.

Rappelons qu'au début du 20ème siècle l'espérance de vie se limitait à moins de 40 ans pour 45% des employés et des coiffeurs. Sous le prétexte trompeur de la modernité, il faudrait accepter un recul de plus de cent ans à travers une loi rétrograde qui sacrifie notre dimanche.

# Les syndicats s'expriment

L'Union départementale CGT de Seine Maritime prépare l'Assemblée de rentrée des syndicats qui se tiendra à Neuville le 28 août.

Pour préparer et « amorcer » la discussion, l'Espace revendicatif de l'UD a proposé de « prendre le pouls » de plusieurs syndicats.

Depuis 3 semaines, 10 responsables de syndicats, du public et du privé, de différentes UL et différentes branches, ont donné leur point de vue. Nous vous invitons à lire attentivement ce qu'ils disent. C'est combatif : Chacun aborde les moyens de la CGT pour agir avec plus de force sur les revendications, face au patronat et au gouvernement.

Pour conclure ce rendez-vous, l'Info luttes donne la parole à Arnaud Bourdel, secrétaire à la communication du syndicat CGT des territoriaux du Havre ; Olivia Kohr, secrétaire du syndicat CGT de l'EHPAD Lecaillier-Leriché ; Sébastien Forget, élu DP CGT à Albea Le Tréport.

**Arnaud Bourdel, secrétaire à la communication, CGT des territoriaux du Havre.**

### Quelles sont les revendications sur lesquelles le syndicat intervient en ce moment ?

On est sur la revalorisation du régime indemnitaire pour tous depuis 2013. Des secteurs ont eu leur régime indemnitaire revalorisé et d'autres non, ce qui a cassé le dialogue social.

Nous avons donc fait un mouvement de grève pour nous faire entendre là-dessus, plus sur toute une « liste de courses ». Cela a permis que soit mis en place un groupe de travail, qui doit donner un résultat à fin 2016.

Nos actions portent aussi sur la demande de l'intégration des primes dans le salaire et l'augmentation du pouvoir d'achat.

Il y a aussi la question du travail du dimanche. Cela se passe à l'occasion des fusions et mutualisations de services (par exemple le regroupement ASVP et brigades vertes). La Mairie veut annualiser le travail du dimanche. Ce travail ne serait plus exceptionnel, ne serait plus sur la base du volontariat, et il y aurait perte de rémunération. Contre ce projet, la CGT a déposé un préavis de grève, ce qui a forcé la Mairie à ouvrir une négociation.

Avec les mutualisations, il y a aussi le non remplacement des départs en retraite, et la disparition des postes.

Dans le même temps, des services partent à l'Agglo, les agents sont forcés d'accepter, sans augmentation du régime indemnitaire. Quand il y a transfert, là aussi des postes (non occupés) disparaissent. La Mairie a annoncé 80 postes en moins en 2014 et 120 postes en moins en 2015. C'est la loi NOTRe et la réforme des collectivités. Le syndicat alerte les collègues par des tracts et des mails, les agents se plaignent surtout de la surcharge de travail, mais tous se sentent d'abord concernés par ce qui touche au porte-monnaie.

### Comment tu vois la rentrée ?

Il y a pas mal de batailles sur toutes les réformes que le gouvernement veut faire passer.

On est surtout concernés par la réforme des territoires. On sent qu'au Havre, le désir des politiques est de parvenir à une grosse administration et que tous les services techniques disparaissent, soient transférés, avec un maximum de privatisations.

On sait qu'il va y avoir d'autres fusions, d'autres départs à l'Agglo.



A la rentrée il y a une autre grosse bataille : Le Maire avait dit qu'il n'augmenterait pas les impôts. Alors maintenant ils veulent assurer des rentrées d'argent avec l'augmentation des prix du stationnement. Et cela impacterait sur les agents, qui devraient déboursier 2 fois plus pour venir travailler. Depuis 2010, le pouvoir d'achat des agents stagne, là ça touche vraiment au porte-monnaie.

**Olivia Kohr, secrétaire du syndicat CGT de l'EHPAD Lecaillier-Leriché**

### Quelles sont les revendications sur lesquelles le syndicat intervient en ce moment ?

Depuis quelques années les conditions de travail se sont fortement dégradées, malgré des moyens techniques qui ont évolué. Nous avons un manque de personnel, des pressions psychologiques sur les collègues... On nous en demande plus avec moins de temps, les arrêts de travail ne sont pas remplacés.

En Comité Technique d'Etablissement, la Direction a annoncé la suppression de 6 postes d'ASHQ (Agent des Services Hospitaliers Qualifié), prétextant le manque de rentré d'argent, pendant des travaux diminuant des lits. La Direction prétend qu'avec 6 postes en moins les ratios seraient tout de même respectés. Comme si on était de trop !

Pour répondre à la demande des personnels, la CGT a appelé à la grève, la CFDT s'est ralliée à notre mouvement.

Le 7 mai, 60 agents se sont portés grévistes. Nous sommes allés diffuser des tracts au Calvaire (un carrefour d'Elbeuf) pour alerter la population. Nous avons ensuite manifesté en Direction de la mairie de Caudebec lès Elbeuf, puis jusque devant les barrières de l'EHPAD, avec l'appui de l'Union Locale d'Elbeuf et de l'UD. Nous avons fait un piquet devant l'Etablissement, et là, des résidents et des familles nous ont rejoints pour nous soutenir.

La Directrice est descendue devant tout le monde. Elle a expliqué qu'elle devait « tenir le budget ».

Les collègues ont répondu : « Vous ne vous rendez pas compte - C'est bien beau de nous parler avec des chiffres, mais sur le terrain

En septembre, on repartira sur toutes les revendications locales.

Et le point d'indice doit être pour nous une bataille de tous les jours. Nous avons un manque de retour de ce qui se discute à la fédération là-dessus.

*c'est pas du tout la même chose - Vous pourriez mettre une blouse et venir voir ».*

Les 6 postes, occupés par des CDD, ont été supprimés, mais la Directrice s'est engagée oralement à les remettre à la fin des travaux. Et elle a dû tenir compte de la grève : certains jours on obtient d'avoir un agent en plus qu'habituellement. Le mouvement a été très populaire chez les agents et nous avons 12 cartes à la CGT en 2015 (8 en 2014).



### Comment tu vois la rentrée ?

On espère un travail de fond sur le terrain avec les différents syndicats CGT de la Fonction Publique Hospitalière pour se mettre en commun dans un mouvement unitaire puisqu'il se passe la même chose partout. Il faut qu'on se greffe tous les uns sur les autres.

Le but serait de bloquer le pays comme le demandent les agents : « De toutes façons, si on ne bloque pas la circulation et le pays,

non-stop, on n'avancera pas ». Les collègues ne veulent pas d'une date par-ci-par-là. Il faut mettre en avant les conditions de travail : On s'occupe d'humains et on ne

peut pas continuer à faire n'importe quoi. Actuellement il y a d'abord un épuisement au travail.

**Sébastien Forget, élu DP CGT à Albea Le Tréport.**

**Quelles sont les revendications sur lesquelles le syndicat intervient en ce moment ?**



En 2014, sur les NAO, les salariés demandent un plus gros effort de la direction.

Production, avec des changements d'affectations dans les ateliers, ce qui entraîne beaucoup de tensions.

La Direction met la pression sur les « animateurs » hiérarchiques, et la hiérarchie met la pression sur les ouvriers. La Direction pense avoir tous les droits, un animateur a été incorrect avec son équipe. Alors le jeudi 16 juillet, le matin, la CGT a fait débrayer une Unité de Production pour stopper la Direction. Suite au débrayage, la Direction s'est engagée à recadrer les animateurs.

Sur les salaires on a obtenu 20 euros en AG, la prime équipe sera revalorisée de 50 centimes brut par jour travaillé, le repos compensatoire au travail de nuit est revalorisé de 5 min par nuit et 3 euros brut d'augmentation en septembre sur le salaire de base sur le bon déroulement du projet « Phare » en 2015.

**Comment vois-tu la rentrée ?**

Je pense qu'on va devoir encore se mettre en lutte par rapport à toutes ces mesures que prend le gouvernement. Il y aurait apparemment une loi Macron 2 en projet.

Au mois de septembre, dans l'usine, la Direction veut continuer à mettre en place le projet « Phare ». C'est un projet de Lean-manufacturing : Ils veulent fournir les clients au plus vite, et surtout augmenter les cadences.

Ils veulent déplacer les machines pour diminuer les déplacements. C'est nous les ouvriers qui seront touchés.

Nous verrons comment ça se passe. On prévoit d'utiliser le CHSCT pour demander une expertise.

Je trouve qu'on a un peu de mal à agir ensemble. Il faut qu'on soit unis au-delà des branches, il faudrait une grève nationale pour compter tout le monde.

RTT Salaires Libertés syndicales Égalité femmes/hommes

mercredi 9 septembre 2015  
**MEETING CGT DE RENTRÉE  
PARIS-MUTUALITÉ**

03/09 05/09 04/09 04/09 08/09 09/09 10/09 10/09

14 h 00 - 16 h 30

**Maison de la Mutualité**  
24 rue Saint Victor - 75005 Paris

Métro : Maubert-Mutualité, ligne 10 (Gare d'Austerlitz / Boulogne - Pont de Saint Cloud)  
Bus 86, station Monge-Mutualité

Régions Ile-de-France, Centre, Haute Normandie

Retransmission en direct sur [cgt.fr](http://cgt.fr)

**A noter :**

**Meeting CGT de rentrée**

**Mercredi 9 septembre 2015  
14 h 00 - 16 h 30**

**PARIS - Maison de la Mutualité  
24 rue Saint Victor - 75005 Paris**

**2 cars sont prévus  
au départ de  
Rouen et du Havre**

**JOURNEE D'ETUDE :**  
**LIBERTES SYNDICALES, DROIT DE GREVE, DE**  
**MANIFESTATION :**  
**COMMENT SE PROTEGER DE LA REPRESSION PATRONALE ET**  
**POLICIERE ?**

**MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2015 de 8h30 à 16h30**  
à la Maison CGT - 26 avenue Jean Rondeaux à ROUEN

Le 23 septembre 2015, la confédération organise une initiative nationale pour les libertés syndicales. Ce même jour, cinq militants d'ERDF-GRDF comparaîtront au tribunal correctionnel de Paris pour avoir participé à un rassemblement de soutien à une mère célibataire menacée de licenciement.

**La CGT demandera une audience au ministère de la Justice, pour porter les exigences de la CGT :**

- Le vote de la loi d'amnistie pour tous les militants syndicalistes et associatifs de ne pas donner de suites judiciaires aux tentatives patronales de criminaliser de l'action syndicales
- De renforcer la protection des militants syndicaux, agissant dans l'intérêt général des salariés dans le cadre d'actions collectives, en modifiant d'une part le Code Pénal et d'autre part, en supprimant le prélèvement d'ADN de tous les militants.

Concernant notre département, les camarades de l'énergie organiseront une montée sur Paris. Pendant ce temps, pour répondre à la demande de nombreux camarades, nous organiserons une initiative locale qui ne s'oppose pas à la montée à Paris des camarades de l'énergie voir d'autres syndicats.

Cette initiative prendra la forme suivante :

- De 9h à 16h, Journée d'étude sur le thème de la répression patronale et policière.
- A 16h30, Rassemblement et Conférence de presse devant le Palais de justice de Rouen.

**Lors cette journée nous aborderons les thèmes suivants :**

- Le droit de grève (Secteur Privé et public - préavis - service minimum - réquisition - lockout - le remplacement des grévistes...)
- Les formes de grèves (grèves tournantes - grève perlé- piquets de grève - occupation des locaux - blocage des accès - la séquestration...)
- Les écrits syndicaux sur le mouvement de grève
- Le risque de sanctions pour les salariés et les représentants du personnel
- L'expulsion des grévistes (procédures de référé au TGI...)
- L'organisation des manifestations
- Les rapports avec les différents services de Police
- Que faire en cas d'interpellation, de garde à vue ?

Le repas sera pris en commun contre une participation de 8€.

Pour des raisons d'efficacité, le nombre d'inscrits est limité à 40 personnes. Une autre session sera organisée si nécessaire.

## Mobilisation interprofessionnelle le 08 octobre 2015

CGT, FSU, Solidaires appellent à une nouvelle journée de mobilisation

Durant toute cette année, les salariées et retraité-es se sont mobilisé-es à plusieurs reprises dans les secteurs professionnels et au plan interprofessionnel pour exprimer leurs attentes, leur exaspération grandissante face à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader et pour exiger une autre répartition des richesses qu'ils produisent.



Ces dernières semaines encore, des mobilisations, souvent unitaires, ont été menées par les salarié-es et les retraité-es, exigeant leur juste dûs, autour de luttes sur les salaires et pensions.

Des actions se sont développées pour exiger de travailler mieux et moins, d'améliorer les conditions de travail et de réduire la durée du temps de travail, contre les licenciements, pour exiger aussi la pérennisation et la conquête de nouveaux droits (retraites, protection sociale, garanties collectives), le développement des services publics et la relance industrielle.

Cédant aux pressions des puissances financières, au MEDEF, aux injonctions de Bruxelles, le gouvernement déroule une politique qui remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité.

Accompagnées par une bataille idéologique inédite, des politiques pour l'emploi se traduisent trop souvent par des mesures de régression sociale qui vont impacter tous les salarié-es.

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires convient toutes les organisations syndicales et les organisations de jeunesse pour une réunion fin août afin d'échanger sur

l'analyse de la situation sociale, économique et politique et d'évaluer les champs sur lesquels des initiatives communes pourraient être envisagées.

Dans un contexte où les inégalités se creusent et où la précarité se développe, elles réaffirment leur volonté de contribuer au renforcement des mobilisations et à leurs convergences, dans un cadre unitaire le plus large possible.

Dès à présent, elles invitent les salarié-es et retraité-es à amplifier la mobilisation autour d'une plateforme revendicative commune pour :

- ▶ Augmenter les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux et le point d'indice des fonctionnaires
- ▶ Promouvoir l'égalité salariale femmes / hommes
- ▶ Améliorer les conditions de travail et réduire le temps de travail pour créer des emplois, combattre et réduire le chômage
- ▶ Pérenniser et améliorer les garanties collectives
- ▶ Pérenniser et améliorer la protection sociale, les retraites complémentaires, pour garantir les droits à la santé et à la retraite
- ▶ Développer les investissements pour relancer l'activité économique en tenant compte des impératifs écologiques
- ▶ Conforter et promouvoir les services publics

Les organisations syndicales CGT, FSU et Solidaires appellent les salarié-es à en débattre pour construire une journée de mobilisation interprofessionnelle le 8 octobre prochain.